

Accord salarial 2026

Un dialogue social constructif au service du pouvoir d'achat des salariés

La MACSF annonce la conclusion d'un accord signé par la direction et les deux organisations syndicales représentatives portant sur les salaires, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée. Cette négociation, aboutie à l'issue de trois réunions, s'est tenue dans un contexte de faible inflation, avec un objectif clair : protéger le pouvoir d'achat des salariés les plus exposés et reconnaître l'engagement des collaborateurs les plus performants.

Pour 2026, plusieurs mesures ont été actées, parmi lesquelles :

- **Rémunération**
 - Augmentation générale de 1 % pour les salariés dont le salaire annuel fixe est inférieur à 40 000 € et de 0,5 % au-delà ;
 - Enveloppe d'augmentations individuelles de 0,9 % pour les salaires \leq 40 000 € et 1,4 % pour les salaires $>$ 40 000 € ;
 - A cette enveloppe s'ajoute celle des mesures d'évolution professionnelle des collaborateurs à hauteur de 0,1 %, portant l'enveloppe globale des augmentations à 2 % de la masse salariale.
- **Avantages sociaux**
 - Revalorisation du ticket restaurant à 10 € ;
 - Prise en charge à 60 % par l'employeur des abonnements de transport collectif (contre 50 % auparavant).

Cet accord illustre la qualité du dialogue social au sein de la MACSF et la capacité des partenaires sociaux à aboutir à des mesures équilibrées au bénéfice des collaborateurs dans un environnement économique exigeant.

A propos du groupe MACSF

Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus d'un siècle, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie 1 700 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards d'euros. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure les risques de la vie privée et professionnelle de plus d'un million de sociétaires et clients.

Pour en savoir plus : macsf.fr

Contacts presse :

Séverine Sollier - 06 14 84 52 34 - severine.sollier@macsf.fr
Annie Cohen - 06 71 01 63 06 - annie.cohen@macsf.fr